



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 décembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2000

**Pôle de Développement Sport / Santé / Loisirs / Environnement :
lancement d'une consultation pour une étude de définition pour le
développement économique du Pôle du Sport.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Les des négociations préparatoires au 12ème Contrat de Plan Etat/Région, j'ai proposé la réalisation d'un Pôle de Développement Sport/Santé/Loisirs/Environnement à Niort.

Pour la Ville de Niort et plus largement son agglomération, le Pôle de Développement du Sport constitue un projet majeur tant sur le plan du développement économique local, qu'en terme de rayonnement régional.

Tout d'abord parce qu'il puise ses racines dans les pratiques sportives locales. En effet, Niort "Ville de tous les sports pour tous" poursuit depuis de nombreuses années une politique sportive active qui favorise la pratique du plus grand nombre avec un panel d'activités particulièrement large.

Mais plus encore parce que la Ville est confrontée à la nécessité de diversifier son activité économique marquée par une sur-représentation du secteur tertiaire.

En effet, à travers le Pôle de Développement du Sport, la Ville souhaite à la fois répondre aux attentes de son club de football, seule équipe de Poitou-Charentes évoluant en D2, des pratiques sportives amateurs dans la diversité de leur approche actuelle, mais elle souhaite aussi et surtout créer un parc d'activités thématique autour de la filière sport qui génère richesses et créations d'activités et d'emplois. Cet ensemble lui permettra de conforter son assise régionale, un tel Pôle n'ayant pas d'équivalent en Poitou-Charentes, voire au-delà.

Ce projet, dont les objectifs ont été précisés progressivement de manière partenariale entre l'Etat, la Région, et la Ville de Niort, doit entrer aujourd'hui dans une phase pré-opérationnelle dans le cadre des études liées au 12ème Contrat de Plan.

En parallèle et en liaison avec l'étude de programmation pour la réalisation du stade, il est nécessaire aujourd'hui de mener en parallèle une étude de définition globale du Pôle de Développement Sport/Santé/Loisirs/Environnement et notamment dans son aspect développement et animation économique.

Dans cette optique, un projet de cahier des charges a été élaboré par le Centre d'Etudes d'Agglomération afin de définir les enjeux économiques territoriaux et thématiques du Pôle de Développement du Sport. Ces enjeux sont de composantes multiples : sportives, économiques, touristiques, mais aussi formation-recherche... mais tous doivent se penser dans une réflexion de développement économique forte à travers le sport.

L'objet de l'étude est de proposer, après analyse des potentiels économiques du territoire, une stratégie originale de développement durable se déclinant en un programme d'actions économiques pertinent et mis en oeuvre au travers d'outils à préciser :

- analyse du potentiel économique territorial (exogène et endogène à la Région) en fonction des différentes fonctions du Pôle : touristiques et de loisirs, économiques et industrielles, formation et recherche ;

- proposition d'axes de développement et programme d'actions économiques correspondant

- proposition d'outils de pilotage et de mise en oeuvre du projet dans son animation économique.

Une consultation négociée faisant appel à une équipe à vocation économique doit être lancée sur ces bases.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer une consultation sur la base du cahier des charges ci-joint reprenant les orientations définies plus haut en vue d'une étude de définition, et à signer le marché correspondant.

LE CONSEIL ADOPTE

Contre : 0
Abstention : 7
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)